

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DE MOUDEYRES

09 décembre 2015

Présents :

Raymond GAGNE, Jacques Henry POINTEAU, Vincent MAURIN, Raphaël ALLIRAND, Laurent GENTES, Jérôme GRAIL, Florine LAMBERT, Lucia TOEBES GABORIAUD.

Excusés :

Raymond CHENEVERT, Jean GIBERT (*procuration à Raymond GAGNE*), Yoann PERBET

Début de séance : 17 h

Secrétaire : Jacques Henry POINTEAU

Ordre du jour :

- Bilan chaumière + Avenants
- DETR 2016
- Convention centre de gestion
- Décisions modificatives
- Elargissement Communauté de Communes
- Location pavillons
- Dépense d'investissement
- Autorisation régler le Trésorier
- Questions diverses

Bilan Chaumière des Saveurs et de l'Artisanat et Avenants

1°) Bilan financier

Lors des précédentes réunions, le Conseil municipal avait souhaité obtenir des informations précises sur les coûts liés à l'ensemble du projet, sur les recettes obtenues sous forme de subventions, sur le financement restant à la charge de la commune et sur la rentabilité sur le long terme du projet pour la commune.

Le Maire Raymond Gagne a demandé à MM. Magaud (architecte) et Courbon (économiste) de préparer un état des lieux complet des dépenses et de participer à la première partie de ce Conseil. MM. Magaud et Courbon expliquent les contraintes rencontrées, qui ont conduit à des surcoûts : changement de l'affectation de la chaumière, qui n'est plus un lieu de vente des produits des producteurs locaux avec un lieu de dégustation de ces produits et avec un atelier d'artiste ; la chaumière est désormais avant tout un restaurant, et l'atelier d'artiste a été transformé en appartement.

Ce changement d'affectation s'est traduit par de nombreuses modifications, prestations complémentaires, dispositifs de sécurité, cloisons coupe-feu, création d'un sas d'entrée, équipement et matériel nécessaire pour assurer la prestation de restauration, ... Cette évolution a conduit à une majoration significative du coût du projet. A contrario, quelques économies ont pu être réalisées sur certains postes.

Une analyse détaillée lot par lot conduit à une dépense pour les 14 lots du chantier de 651 581,70 € HT, contre 531 918,21 € dans le marché initial puis # 574 000 € HT dans le marché rectificatif.

A ce montant il convient d'ajouter les coûts de maîtrise d'œuvre pour 49 748 € HT contre 35 279,25 € HT.

Enfin, différentes dépenses complémentaires sont à rajouter, dont les matériels de cuisine pour lesquels le Maire a pu récupérer des subventions couvrant une partie de ce surcoût. Ces dépenses atteignent environ 111 000 € HT, dont une partie relève de l'exploitation et pourra être refacturée aux exploitantes (communication, remplissage silo de bois, etc.).

Sans compter l'achat de la maison, qui date de plusieurs années et qui s'élevait à 160 000 € HT, le montant total des dépenses engagées s'élève à 812 000 € HT.

Recettes	Montant	Commentaires
DETR	95 000 €	intégralement reçu
CG2D (département)	37 727 €	intégralement reçu
Région Auvergne	90 000 €	81 000 € déjà réglés, les 9 000 € restant seront versés lorsque la plaque précisant que la Région a financé le projet aura été posée sur le bâtiment
FISAC (Etat)	51 163 €	rien reçu
Communauté de Communes Mézenc Loire Sauvage	# 80 000 €	Montant fixé précisément lorsque tous les documents relatifs au projet auront été communiqués par la Mairie à la Comm Comm.
CAUE	# 3 500 €	Correspond aux certificats d'économie d'énergie à établir
DETR (spécifique pour le matériel de cuisine)	31 828 €	intégralement reçu
CG2D (spécifique pour le matériel de cuisine)	9 500 €	intégralement reçu
Subvention toit de chaume	12 745 €	intégralement reçu
Subvention toiture lauze	4 048 €	intégralement reçu
Réserve parlementaire	20 000 €	

Soit environ 436 000 € de recettes, soit # 54 % de subventions.

M. Magaud va appuyer la municipalité pour optimiser les recettes liées aux certificats d'économie d'énergie. Laurent Gentes va s'impliquer sur ce dossier, compte tenu de ses compétences dans le domaine.

2°) Avenants

Afin de clôturer cette opération, plusieurs avenants sont votés par le Conseil municipal. Ces avenants vont permettre de finaliser le document sur le plan administratif. Leur impact à la hausse ou à la baisse est intégré dans le bilan ci-dessus.

3°) informations diverses sur l'exploitation

Le Maire Raymond Gagne informe le Conseil qu'il aurait signé le bail avec les Sœurs Vallée fin octobre, avec démarrage de la location à mi-juillet. Le cahier des charges qui a été validé en Conseil en début d'année est annexé à ce bail et en fait partie intégrante. Il s'agit d'un bail commercial 3, 6, 9. Le loyer est établi à 475 € HT pendant les 3 premières années, puis majoré à 700 € HT les 3 années suivantes. Ce loyer concerne le logement des 1^{er} et 2^{ème} étages (anciennement prévus pour l'atelier d'artiste et transformé en habitation) ainsi que le local commercial dans son intégralité.

Le Maire informe le Conseil que l'original du bail est actuellement dans le circuit administratif (service des hypothèques ?), et qu'il sera diffusé au Conseil dès le retour du document. Le Conseil n'a pas disposé de ce bail pour examen avant signature et souhaite prendre connaissance du document dès que possible.

DETR 2016

En prévision de la construction du budget 2016, et pour pouvoir bénéficier des dispositifs DETR, le Maire Raymond Gagne consulte le Conseil sur les pistes possibles d'investissements à engager. La réfection de l'arcasse de l'Ecomusée Perrel ne pouvant pas bénéficier de ce financement (car Monument historique) il est proposé de déposer un dossier relatif à l'implantation de jeux d'enfants. Cette proposition est en ligne avec les travaux en cours du groupe de travail sur le développement touristique de la commune. Un budget de l'ordre de 20 000 € HT pourrait être engagé. Florine Lambert va piloter un groupe de travail sur ce sujet dans le but de construire une demande avant le 31 décembre 2015.

Convention centre de gestion

Une délibération est prise comme chaque année pour renouveler la mission confiée au Centre de Gestion.

Le Conseil Municipal valide à l'unanimité cette décision

Décisions modificatives

Deux décisions modificatives, avec une incidence sur les comptes définitifs, sont prises :

- Ramassage scolaire sur Laussonne pour 16 300 €
- Intérêts sur emprunts majorés de 1 600 €

Ces deux modifications sur le budget de fonctionnement sont compensés par une réduction équivalente sur le budget investissement.

Le Conseil Municipal valide à l'unanimité ces deux décisions modificatives.

Elargissement de la Communauté de Communes

Le Maire Raymond Gagne et le 1^{er} adjoint Jacques Henry Pointeau rendent compte au Conseil de l'avancement des travaux de la Communauté de Communes sur les regroupements en cours.

Dans le cadre de la démarche nationale qui impose que les communautés de communes se regroupent, ces dernières devront à terme compter au moins 20 000 habitants, sauf pour les territoires de montagne. Le préfet de la Haute-Loire consulte tous les élus, en particulier les Présidents des Communautés de communes actuelles, pour construire de manière participative une nouvelle organisation. Cette nouvelle carte pourrait être mise en place dès fin 2016.

Les Communautés de communes sont amenées à délibérer sur leur positionnement souhaité, et les communes peuvent également délibérer à leur niveau pour confirmer les décisions prises en Communauté de communes et / ou pour faire des propositions différentes les concernant spécifiquement.

Comme le sujet n'a pas été débattu au préalable en Conseil, le Maire Raymond Gagne et le 1^{er} adjoint Jacques Henry Pointeau ont voté lors de la séance plénière de la Communauté de communes Mézenc Loire Sauvage comme la majorité des autres élus, à savoir :

- Accord pour le regroupement de la Communauté de communes Mézenc Loire Sauvage avec 5 communes de la Communauté de communes du Meygal : Lantriac, Queyrières, St Julien Chapeuil, Montusclat et St Pierre Eynac.
- Accord pour que Philippe Delabre présente la requête de la Commune de Goudet, qui veut rejoindre Cayres / Pradelles (respect de la démocratie), mais préférence à ce que Goudet reste dans la Communauté de communes Mézenc / Loire Sauvage
- Opposition au regroupement immédiat des 4 syndicats des eaux
- Opposition à la suppression du SIVOM du ski du Meygal

Par ailleurs la Communauté de communes Mézenc Loire Sauvage souhaite que dans les années à venir des rapprochements avec d'autres territoires puissent être engagés, soit vers l'Ardèche, soit vers d'autres territoires voisins, afin de disposer à l'avenir d'une visibilité et de moyens suffisants.

Location des pavillons

Le Maire informe le Conseil qu'il vient de louer le pavillon Myrtille à Monsieur Loïc Courriol. Le Conseil souhaite la bienvenue à ce nouveau locataire.

Le Maire informe le Conseil qu'il vient également de louer un des garages pour 30 € / mois aux Sœurs Vallée.

Enfin il informe le Conseil des difficultés rencontrées avec un locataire indélicat qui est parti sans payer le loyer mais en laissant divers meubles dans le logement, rendant ainsi la location plus difficile. La gendarmerie va être interpellée sur ce point.

Dépense d'investissement

Afin de ne pas bloquer la bonne marche de la commune, le Conseil est invité à autoriser comme chaque année le Maire à engager jusqu'à 25 % du montant des dépenses de l'année 2015 sur l'exercice 2016, en attendant le vote du budget de l'exercice 2016.

Le Conseil Municipal valide à l'unanimité cette décision

Autorisation de régler le Trésorier

Sujet non traité

Questions diverses

1°) CCAS

Le Maire informe le Conseil qu'un CCAS n'est plus obligatoire dans les communes de moins de 2 000 h. Le CCAS de la commune n'avait aucune activité.

Le Conseil Municipal valide à l'unanimité la dissolution du CCAS

2°) Projet d'itinérance numérique

Ce projet, construit par les communes de Moudeyres (chef de file), Freycenet-la-Tour et Laussonne, prévoit d'investir dans différents outils numériques et dans des bornes interactives pour assurer une promotion touristique commune et assurer du renvoi de clientèle entre les trois communes.

Ce projet est principalement conduit par Pierre-Alexandre Jouffre (chef de projet), Pierre Gentes (maire de Laussonne) et Jacques Henry Pointeau. L'investissement est de l'ordre de 110 000 € HT et est presque complètement financé (20 % Région, 10 % Département, 30 % Leader, 10 % Communauté de communes, 30 % d'autofinancement réparti entre les trois communes. Moudeyres sollicite en complément le Sénateur Olivier Cigolotti sur la réserve parlementaire.

Le Conseil Municipal valide à l'unanimité la demande de réserve parlementaire sur le projet Itinérance numérique.

3°) Démission Florence Giroud

Florence a adressé un courrier recommandé au Maire et au Conseil pour les informer de sa démission, considérant qu'elle avait été injustement accusée de ne pas faire son travail. Elle assure son préavis jusqu'à début janvier 2016.

Le Maire a déjà répondu à Florence par courrier recommandé.

Le Conseil Municipal regrette que la situation se soit ainsi détériorée et prend acte de ces éléments.

4°) Eglise

Laurent Gentes attire l'attention du Conseil sur l'état de certaines parties de l'église (chenaux, ...) et sur l'horloge.

La séance est levée à 20 h 15.

N.B. :

Le Compte rendu de la séance du 24 juillet 2015, non affiché en mairie, est consultable sur le site www.moudeyres.fr

Il n'a pas été établi de compte rendu du Conseil du 16 septembre 2015, la date de ce Conseil ayant été avancée au dernier moment et ne permettant pas au secrétaire habituel d'être présent.